



LE POSTIER AFFRANCHI

N°43
février
2015

FACTEUR A TOUT FAIRE, MÊME A PERDRE SON ÂME ??

Sous prétexte de baisse de trafic, pour La Poste tout doit être commercialisé et le facteur est son Couteau Suisse ! Nous devons être vigilants et refuser de faire n'importe quoi au risque de perdre l'identité de notre métier.

Des services rendus depuis toujours à des usagers deviennent des marchandises !!

Alors qu'il y a quelques années, un facteur, dans la Creuse, était menacé de licenciement pour avoir livré le pain à une cliente tous les matins, aujourd'hui la Poste veut transformer ces services de proximité, qui créent du lien social, qui étaient **naturels** notamment en milieu rural où de nombreuses personnes sont isolées, en tâches obligatoires et **PAYANTES**. La Poste veut se donner un look social à condition qu'il

ait de la monnaie à gratter.

Prenons Animaléo par exemple, l'idée qui vient d'être primée peut paraître sympa, mais encore une fois La Poste est en contradiction... Vous savez, le chien que l'on ne doit surtout pas caresser quand on met le courrier dans la boîte....Bah là, **moyennant finances** : plus aucun souci!!! Les facteurs vont pouvoir se faire croquer!! On a le droit à combien de pertes au fait ?

La dernière en date ? Le facteur-démarcheur : là on compte sur le côté sympathique du facteur pour faire passer des commandes aux clients pour le compte d'un Vépéciste. Cette prestation est majoritairement rejetée et met mal à l'aise les collègues qui ont l'impression de forcer la main aux usagers. **LE GAG** : c'est que la prestation de livraison est assurée par un concurrent, on marche sur la tête !

Cohésio, animaléo... et bientôt Délationnéo ? Dans plusieurs départements il est demandé de vérifier si les poubelles sont bien en possession de leurs bons propriétaires. Dans l'Ouest de la France, sous couvert de questionnaire de l'EDF auprès d'habitants il est question, selon la rumeur, de récupérer leurs numéros de téléphone sur liste rouge.

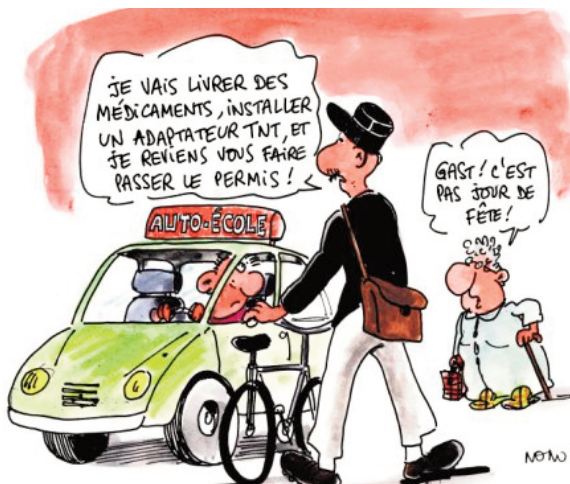
LES FACTEURS DE GOUSSAINVILLE VICTIMES DE RACKET ?

Ce qui est bien avec nos directeurs, c'est qu'il y en a toujours un pour nous inventer un nouveau truc tordu, et cette fois la palme de l'innovation revient à la direction de Goussainville. Félicitations à eux !

Dorénavant, les collègues qui auraient par mégarde perdu leur badge VIGIK devront s'acquitter de la "modique" somme de 10 €, payable seulement en liquide à la direction locale ! (en effet les chèques ne sont pas acceptés). **Nous pouvons légitimement nous demander : Est-ce légal ? Pour une même erreur peut-il y avoir au sein d'une même entreprise des mesures différentes ? Où va cet argent sur le plan comptable ? Dans quelle rubrique cela est-il enregistré ? Qui va en profiter ? Est-ce l'apparition d'un nouveau système de contraventions ?**

Bien évidemment cela est inacceptable et nous allons saisir l'**inspection du travail** de cette question !

Sur ce coup là c'est l'image et l'éthique du « deuxième personnage préféré de la vie quotidienne » qui en prennent un coup !



Donc attention !! Nous ne pouvons mettre en péril notre éthique pour démarcher et vendre tout à tout prix : **HORS DE QUESTION !**

**VIDANGEO ? FRIQUEO ?
QUI DIT MIEUX ???**

Alors qu'il est récurrent de voir des tournées à découvert, La Poste ferait mieux de se donner les moyens d'assurer une distribution quotidienne du courrier afin de satisfaire les usagers. A non, désolé la qualité de service, cela ne rapporte rien ! Mieux : distribuer un jour sur 2 ou 3 cela permet des économies, **on ne remplace plus les absents.**

**ACCORD « UN AVENIR
POUR CHAQUE POSTIER » :
FAUT-IL SE SATISFAIRE
DE SI PEU ?**

Les syndicats signataires défilent dans les bureaux en se vantant d'avoir obtenu gain de cause, certes mais il n'y a vraiment pas de quoi fanfaronner !

En effet, en remplaçant le complément poste par le complément de rémunération, La Poste lâche le **minimum** pour être en conformité avec la loi, en gommant la différence qui était faite entre postiers salariés et fonctionnaires. Cela ne représente jamais que 100 à 200

**NOUVEAUX SERVICES
POUR LES FACTEURS :
COMMENT EST-CE PESÉ
LORS DES RÉORGANISATIONS ?**

Pour compenser la baisse supposée du trafic les facteurs doivent désormais effectuer de nouvelles tâches mais personne n'indique comment sont mesurées ces nouvelles activités dans les réorganisations.

Faire de la promotion commerciale pour un Vépéciste chez un particulier : cela prend combien de temps ? Face aux réorganisations qui se profilent nous serons attentifs à ces « pesages » des nouvelles activités imposées. A moins qu'il s'agisse d'un temps virtuel ?

€uros par an de plus ! Soit au maximum 16 €uros par mois. Alors c'est bien mais La Poste peut et doit faire mieux !

La CNT ne peut se satisfaire de cette aumône et réclame une augmentation et l'INTEGRATION DES PRIMES DANS LE SALAIRE.

La CNT s'oppose à tout système de primes dont le but n'est que de faire marcher droit le personnel et demande la fin du management par objectifs générant une prime, individuelle ou par équipes. Le chantage à la prime annuelle induit des comportements de soumission, crée des

**A GROSLAY LA
DIRECTRICE S'ASSOIE SUR
LES TEXTES EN
VIGUEUR ET IMPOSE SES
PROPRES RÈGLES !!!**

En effet, nous n'avons plus le choix de poser les congés d'été comme nous l'entendons et en conformité avec les règles RH en vigueur !

Maintenant c'est 3 semaines obligatoires et selon les périodes **décidées par la direction**, si tu n'es pas content tu ne prends pas ! Devant ce mépris manifeste des agents, nous demandons l'application pure et simple du BRH ! Gros-lay n'est pas un centre à part où l'on peut faire n'importe quoi !

**Ne nous laissons pas faire !
Syndiquons-nous,
à plusieurs on est plus fort!**

arbitraires dans les services et donne à l'encadrement un pouvoir discrétionnaire sur les agents.

Dans la perspective du salaire unique notre Fédération demande donc **l'intégration de ces primes, y compris celles issues de l'intéressement ou celles liées à la vente de produits, comme de tous les compléments Poste dans le salaire, sans aucune réduction pour cause de maladie, maternité, accident de service.**

DE LA DEMANDE D'EXPLICATIONS A LA SANCTION DISCIPLINAIRE : GAFFE !!

Lorsqu'une erreur a été commise sur le plan professionnel, lorsqu'un incident éclate sur le lieu de travail avec un encadrant ou entre collègues, plusieurs réactions sont possibles de la part de la hiérarchie. Des remarques orales, un entretien, un rappel à l'ordre. Mais de plus en plus souvent une demande d'explications se traduit par l'établissement d'un PV 532 qui consiste en un interrogatoire écrit avec questions et réponses de l'agent. Les Directions locales ne cessent de répéter « Un PV 532 ce n'est pas une sanction !! », certes mais une accumulation de PV 532 est le chemin royal pour parvenir à des sanctions : baisse de notation, avertissement, blâme, conseil de discipline.

Donc : faire très attention à la façon de répondre, être conscient qu'il peut s'agir d'une volonté de sanctionner. Nous reviendrons rapidement sur cette question dans un tract spécifique consacré à la question de la discipline, comment y faire face, comment savoir se défendre.

CONNAÎTRE SES DROITS POUR LES FAIRE RESPECTER !!

Pour recevoir notre plateforme revendicative fédérale, connaître **LE BRASERO, LA BAFUILLE REBELLE**, bulletins de la Fédération CNT, constituer une section syndicale, adhérer: nous contacter par courriel : fede.ptt@cnt-f.org ou écrire à notre adresse postale.